

Ministry of Colleges and Universities

Office of the Minister

438 University Avenue, 5th floor
Toronto ON M7A 0B8

Tel.: 416 326-1600

Ministère des Collèges et Universités

Bureau de la ministre

438, avenue University, 5e étage
Toronto ON M7A 0B8

Tél. : 416 326-1600



29 septembre 2023

Shelley McGill
Présidente par intérim
Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur
2500 - 88 Queens Quay West
Toronto, ON M5J 0B8

M^{me} Shelley McGill,

Nous désirons vous faire part des priorités 2024-25 de notre gouvernement pour le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES).

En tant que présidente par intérim, vous jouez un rôle essentiel en aidant le COQES à remplir son mandat. Il est important que les buts, les objectifs et l'orientation stratégique de votre organisme continuent à correspondre aux priorités et à l'orientation de notre gouvernement. En tant que partie intégrante du gouvernement de l'Ontario, les organismes doivent agir dans l'intérêt de la population de l'Ontario et veiller à ce que les contribuables bénéficient d'un rendement optimal. Les organismes sont également tenus d'adhérer aux politiques et directives gouvernementales.

Comme vous le savez, conformément à la *Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur*, votre organisme a pour mandat de m'aider à améliorer tous les aspects du secteur de l'enseignement postsecondaire de l'Ontario, notamment à améliorer la qualité de l'enseignement postsecondaire et l'accès à celui-ci, et à consolider la responsabilité des collèges et des universités de l'Ontario financés par les fonds publics. Le mandat du COQES comprend le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de la Politique pour la liberté d'expression sur les campus dans les collèges et des universités de l'Ontario financés par les fonds publics. En outre, la fonction du COQES comprend toutes les évaluations des programmes et services du ministère, ou d'autres programmes et services d'éducation postsecondaire fournis ou financés par le gouvernement de l'Ontario.

Conformément aux exigences de la directive sur les organismes et les nominations, la présente lettre expose mes attentes à l'égard du COQES pour 2024-25. Ces priorités

comprennent les priorités sectorielles des organismes et les priorités en matière d'enseignement postsecondaire.

Priorités sectorielles de l'organisme pour 2024-25

Les attentes du gouvernement à l'égard des organismes provinciaux gérés par le conseil d'administration, à intégrer dans le processus de planification des activités du COQES, sont les suivantes :

1. Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses

- Fonctionner dans le cadre des allocations financières de l'organisme;
- Déterminer et rechercher l'efficacité et les économies par l'entremise de pratiques innovantes et/ou d'amélioration de la durabilité des programmes.
- Respecter les directives applicables en matière de pratiques comptables et de centralisation de la chaîne d'approvisionnement, notamment en tirant parti de l'accord d'achat en gros d'ApprovisiOntario et en collaborant avec ApprovisiOntario dans le cadre d'initiatives stratégiques d'approvisionnement.
- Respect des mesures provisoires en matière d'immobilier pour les bureaux de l'organisme.
- Exploitation et atteinte des résultats de référence pour les stratégies et les directives en matière de rémunération.

2. Transparence et responsabilité

- Respecter les directives et les politiques gouvernementales applicables et assurer la transparence et la responsabilité dans les rapports.
- Respecter les normes et pratiques comptables et répondre aux conclusions des vérifications, le cas échéant.
- Cibler les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour soutenir efficacement le rôle du conseil dans la gouvernance et la responsabilité de l'organisme, et fournir au ministre des matrices de compétences annuelles pour s'assurer que les conseils d'administration disposent de personnes qualifiées.
- Examiner et mettre à jour chaque année les indicateurs de rendement clés de l'organisme afin de garantir l'efficacité, l'efficacité et la durabilité.

3. Gestion des risques

- Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace de détermination, d'évaluation et d'atténuation des risques de l'organisme, y compris en matière de cybersécurité, et de tout risque futur lié à une situation d'urgence.

4. Main-d'œuvre/gestion du travail

- Optimiser votre capacité organisationnelle pour soutenir la meilleure prestation possible de services publics, y compris le redéploiement des ressources vers les domaines prioritaires, s'il y a lieu.
- Soutenir la mise en œuvre de l'Initiative pour les emplois dans les communautés (IEC) en établissant des possibilités de relocalisation d'organismes nouveaux ou existants dans des communautés en Ontario par souci d'économie (conformément à la Directive sur les biens immobiliers du CGG, art. 5.4), le cas échéant.

- Accorder les stratégies en matière de ressources humaines et d'aménagements avec les directives et la politique de la FPO.
- Respecter les mandats de travail et de négociation du CT/CGG.
- Gérer avec prudence et efficacité le financement des opérations et la taille des effectifs.

5. Diversité et inclusion

- Développer et encourager les initiatives en matière de diversité et d'inclusion pour promouvoir un lieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.
- Adopter un processus d'engagement lié à l'inclusion pour s'assurer que toutes les voix sont entendues pour informer les politiques et la prise de décision.

6. Collecte, partage et utilisation des données

- Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données dans la prise de décision, le partage de renseignements et l'établissement de rapports pour contribuer aux rapports basés sur les résultats et améliorer la prestation de services.
- Accroître le partage de données avec ApprovisiOntario, le cas échéant, en ce qui concerne les dépenses et la planification des achats, les accords contractuels et les relations avec les fournisseurs, afin de soutenir la prise de décision fondée sur des données.

7. Livraison numérique et service à la clientèle

- Explorer et mettre en œuvre la numérisation pour la prestation de services en ligne afin de garantir le respect des normes de service à la clientèle.
- Utiliser une variété d'approches ou d'outils pour assurer la prestation de services dans toutes les situations.

Priorités en matière d'éducation postsecondaire

L'éducation postsecondaire reste un moteur essentiel de l'économie ontarienne. Le budget 2023 de l'Ontario : *Bâtir un Ontario fort* comprend des investissements du gouvernement dans divers domaines de l'éducation postsecondaire, y compris les ressources humaines en santé (p. ex., la formation en soins infirmiers et en médecine), les micro-crédits (p. ex., le deuxième cycle du Fonds d'encouragement), l'apprentissage intégré au travail (p. ex., l'investissement dans Mitacs), ainsi que des initiatives de recherche visant à soutenir la productivité et la croissance économique. Le ministère a également lancé la subvention ontarienne Apprendre et rester, qui fournit des fonds aux étudiants qui suivent des programmes prioritaires dans des communautés prioritaires de l'Ontario.

Comme vous le savez, en mars 2023, le ministère a annoncé la création d'un groupe d'experts chargé de formuler des recommandations pour assurer la viabilité financière des collèges et universités de l'Ontario et leur permettre d'offrir la meilleure expérience possible aux étudiants. Un rapport final est attendu pour l'automne 2023. Alors que le ministère s'apprête à soutenir les priorités clés issues des travaux du groupe d'experts, il prévoit d'accorder une plus grande attention aux prévisions d'inscriptions et à la manière dont de meilleures prévisions peuvent éclairer la planification et la prise de décision du ministère.

En 2024-25, j'aimerais que le travail du COQES comprenne les éléments suivants :

Projections d'inscriptions et démographie

Je demande que le COQES, en partenariat avec le ministère des Collèges et Universités, collabore à la recherche et à une meilleure compréhension des projections en matière d'inscriptions dans l'éducation postsecondaire, en mettant particulièrement l'accent sur les étudiants locaux. En collaboration avec le ministère, je demande au COQES d'étudier les tendances en matière d'inscriptions et de démographie dans l'éducation postsecondaire en Ontario. Le ministère fournira au COQES les données pertinentes, y compris les données du ministère des Finances relatives à la croissance de la population par tranche d'âge et par statut de résident. Je demande au COQES et au ministère de collaborer pour analyser ces tendances et leur impact sur le système d'éducation postsecondaire afin d'éclairer la prise de décision du ministère.

Inscription au collège à temps partiel

Le ministère des Collèges et Universités mesure les inscriptions des étudiants à temps plein et à temps partiel en utilisant différentes approches dans la formule de financement de la subvention de fonctionnement de base. Une approche différenciée peut faire craindre que le financement soit inéquitable ou qu'il décourage les inscriptions à temps partiel et limite donc l'accès à l'éducation postsecondaire. Je demande que le COQES, en partenariat avec le ministère des Collèges et Universités, mène des recherches sur les domaines suivants :

- Le profil actuel des étudiants à temps partiel, y compris leur charge de cours typique par rapport aux étudiants à temps plein, la proportion de ceux qui obtiennent des diplômes et le temps nécessaire pour obtenir ces diplômes par rapport aux étudiants à temps plein.
- Les données que les collèges recueillent sur les apprenants à temps partiel, notamment pour savoir s'ils s'inscrivent à des programmes de formation à temps partiel au moment de l'admission ou s'ils s'inscrivent à chaque cours jusqu'à ce qu'ils obtiennent leur diplôme.
- Options potentielles pour une approche révisée du financement des étudiants à temps partiel dans le cadre du modèle de financement différentiel du ministère. En particulier, cibler les options potentielles concernant la façon dont les inscriptions à temps partiel pourraient être mesurées avec l'évaluation des inscriptions par unités de financement pondérées (UFP) qui est utilisée pour déterminer les niveaux de financement dans le modèle de financement différentiel, et fournir toute estimation des coûts au taux de financement actuel par UFP.

Politique pour la liberté d'expression sur les campus

Le rôle du COQES dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Politique pour la liberté d'expression sur les campus a permis de soutenir l'application continue de cette politique. Je suis impatiente de lire votre rapport annuel pour 2023, qui résume et évalue la mise en œuvre de la politique par les institutions. Dans les mois à venir, le ministère travaillera avec vous sur les prochaines étapes concernant la Politique pour la liberté d'expression sur les campus et le rôle du COQES dans ce travail.

Je vous remercie, ainsi que vos collègues membres du conseil d'administration, pour votre soutien continu , et pour vos précieuses contributions.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Ivonne Mellozzi, directrice (par intérim) de la Direction des politiques pour l'éducation postsecondaire, à l'adresse Ivonne.Mellozzi@ontario.ca.

Sincères salutations,

L'honorable Jill Dunlop
Ministre des Collèges et Universités

Pièce jointe : Graphique des priorités du gouvernement pour le secteur des organismes

c. c. : Janice Deakin, présidente et directrice générale du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur
Scott Allinson, chef de cabinet (par intérim), Bureau de la ministre
David Wai, sous-ministre, ministère des Collèges et des Universités
Ivonne Mellozzi, directrice (par intérim), Direction des politiques pour l'éducation postsecondaire